



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 9 décembre 2019

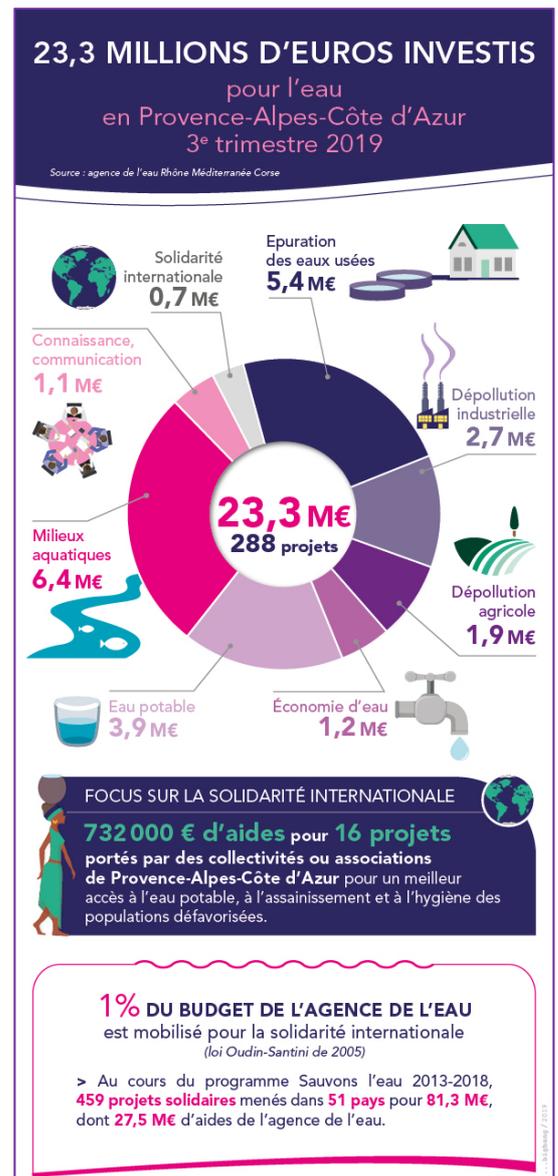
#Chiffre

Le chiffre : 23,3 millions d'euros investis au 3^{ème} trimestre 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 732 000 M€ d'aide à la solidarité internationale]

Au 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu près de **300 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle leur a accordé **23,3 millions d'euros d'aides** financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

Les chiffres clés en Provence-Alpes Côte d'Azur au 3^{ème} trimestre 2019

- **40% des aides (9,3 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 5,4 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 0,4 M€ dédié au traitement des eaux usées et 5 M€ à leur collecte, avec notamment la réduction des pollutions par temps de pluie (2,7 M€) et la mise à niveau des équipements des collectivités classées en zone de revitalisation rurale (1,5 M€),
 - 3,9 M€ pour l'eau potable, dont 3,5 M€ pour renouveler les équipements des collectivités rurales (conduites essentiellement).
- **27 % des aides (6,4 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau (4 M€).
- **12 % (2,7 M€) et 8% (1,9 M€)** vont respectivement à la **réduction des pollutions agricoles** (accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique sur des territoires à enjeux pesticides) et **des pollutions industrielles** (lutte contre les rejets de micropolluants et de toxiques).



Politique partenariale renforcée

Au 3^{ème} trimestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de 5 collectivités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total pluriannuel d'aides de **24,8 M€**, pour :

- **Le contrat de rivière de la Narturby (83)**, porté par le Syndicat mixte de l'Argens, qui prévoit la renaturation des cours d'eau et zones humides, une meilleure gestion de la ressource en eau et la réduction des pollutions notamment lors des pluies : **3,8 M€ d'aides** (2020-2022 – 2^{ème} phase) ;
- **le contrat de rivière du Calavon-Coulon (04-84)**, porté par le Syndicat intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon avec la reconquête des espaces de mobilité des cours d'eau, la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides, la réduction des prélèvements dans la nappe et l'amélioration de l'assainissement : **3,7 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- **le contrat de rivière de la Gisle et des fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez (83)**, porté par la communauté de communes du golfe de St Tropez, visant la poursuite des économies d'eau sur la nappe déficitaire, la restauration morphologique de la Gisle aval et du Préconil médian, la préservation de zones humides : **2,1 M€** (2019-2021) ;
- **le contrat de rivière de la Bléone et affluents (04)**, porté par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone avec des actions sur la gestion de la ressource en eau, la renaturation des cours d'eau et la réduction des pollutions : **1,2 M€** (2019-2021) ;
- **le contrat de la Métropole Nice Côte d'Azur (06)** pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement ainsi que des milieux aquatiques : **14 M€ d'aides** (2019-2021).

A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.

Parmi ces projets, des opérations remarquables

ALPES-MARITIMES Une station d'épuration plus performante pour Nice Haliotis

La Métropole Nice Côte d'Azur va moderniser la station d'épuration Haliotis qui traite les effluents de 19 communes ainsi que les matières de vidange, graisses et boues provenant d'autres stations de la Métropole. Compte tenu de la complexité du projet, elle fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour être accompagnée dans la conception, la réalisation et l'exploitation du nouveau complexe Haliotis mais également pour élaborer un schéma de traitement et de valorisation des boues et sous-produits des stations d'épuration de la Métropole. Pour la première étape de l'AMO, qui comprend essentiellement un état des lieux, des études préalables et la passation des marchés publics pour un coût de 1,6 millions d'euros, la Métropole recevra 50% d'aide de l'agence de l'eau, soit **828 000 euros**.

ALPES-MARITIMES Travaux d'abaissement du seuil 7 de la basse vallée du Var

Le Syndicat mixte inondation, aménagement et gestion de l'eau Maralpin (Smiage) poursuit les travaux d'abaissement des seuils qui jalonnent le Var. Construits entre 1971 et 1986 pour réparer les dégâts causés par l'extraction massive de galets durant près de 40 ans, ces seuils ont permis à l'époque de rehausser la côte du fleuve et de sa nappe d'accompagnement et d'empêcher l'effondrement des digues et des ponts menacés par l'affouillement des fondations. Néanmoins, ces 11 ouvrages ont modifié l'écoulement des eaux du fleuve ce qui a parfois accentué le risque de débordement en crue. Outre la diminution du risque inondation, l'abaissement des seuils doit permettre de restaurer un fonctionnement plus naturel du fleuve, une meilleure circulation des poissons et le retour progressif au faciès méditerranéen d'origine. Les seuils n° 10, 9 et 8 ont déjà fait l'objet de travaux entre 2011 et 2018. C'est à présent au tour du seuil 7 d'être abaissé. L'agence de l'eau apporte au syndicat une **aide de 1 million d'euros** sur un coût total de 1,47 M€.

BOUCHES-DU-RHÔNE Repeupler de poissons les fonds marins à La Ciotat, Cassis et Marseille

La Caisse des Dépôts et de Consignation Biodiversité va mener une opération de restauration écologique, BioRestore, sur le territoire de Cassis, La Ciotat et Marseille (CasCioMar) sur la période 2019-2020. Fondé sur la pêche de post-larves, leur élevage jusqu'au stade juvénile et leur réimplantation dans le milieu naturel, ce procédé permet d'accélérer le repeuplement des fonds marins et de favoriser la présence d'espèces à fort intérêt halieutique et patrimonial. Cette opération s'inscrit dans le contrat de baie de la rade de Marseille au titre de la restauration écologique du milieu marin. Elle reçoit **475 000 euros** d'aide de la part de l'agence de l'eau.

BOUCHES-DU-RHÔNE Objectif Zéro Rejet Liquide en mer pour Alteo Gardanne

Depuis 1966, l'usine d'aluminés Alteo de Gardanne rejette ses effluents en mer, dans une zone faisant partie aujourd'hui du Parc National des Calanques. Ces dernières années, afin de se conformer à l'évolution de la réglementation en termes d'autorisations de rejet, l'établissement a progressivement réduit les flux polluants rejetés en mer grâce à la mise en place de plusieurs installations de traitement, co-financées par l'agence de l'eau. Aujourd'hui, Alteo élabore un projet ambitieux qui vise à lui permettre, à terme, de supprimer tout rejet polluant en mer, dans la zone du Parc des Calanques, avec un objectif de « Zéro Rejet Liquide » y compris les émissions résiduelles de métaux, comme l'arsenic (105 kg/an), le chrome (50 kg/an) et le zinc (5 kg/an).

Ce projet doit être réalisé en filtrant les effluents de l'usine par osmose inverse (phase 2 du projet) et recyclage interne, avec en préalable un traitement biologique des effluents qui constitue la phase 1 du projet « Zéro Rejet Liquide ». Pour cela, la construction d'un étage de prétraitement biologique reçoit une aide de l'agence de l'eau de **2,4 M€** sur un total de 6,1 M€.

VAUCLUSE Nouvelle passe à poissons à la confluence de l'Ouvèze avec le Rhône

Dans le cadre du Plan Rhône, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) va construire une passe à poissons à bassins successifs sur un seuil localisé à la confluence de l'Ouvèze avec le Rhône sur la commune de Sorgues. Cet ouvrage permettra de laisser circuler librement les poissons et les sédiments actuellement bloqués par le seuil. L'agence de l'eau apporte une aide de **892 000 euros** pour un montant de 2 270 000 euros de travaux.

SOLIDARITE INTERNATIONALE Soutien aux populations marocaines pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

La commune d'Antibes (06) soutient la commune de Zaouia Sidi Abdenbi au Maroc dans la rénovation et l'amélioration de son système de production et de distribution d'eau potable. Le programme prévoit notamment l'utilisation de l'énergie solaire pour assurer le pompage et le relevage de l'eau vers un réservoir de stockage et alimenter une unité de potabilisation de l'eau. Un compteur permettra d'évaluer la consommation et de proposer une tarification socialement acceptable du service de l'eau. La gestion et l'entretien des équipements seront assurés par les usagers en accord avec l'autorité publique locale. L'association "Eau Top", constituée d'étudiants en formation aux métiers de l'eau, réalisera ce projet qui reçoit une aide de l'agence de l'eau de **19 466 euros** pour un budget de travaux de 29 467 euros.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, AU 3EME TRIMESTRE 2019

Au cours du 3^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau a attribué **732 000 euros** d'aides pour **16 projets portés par des collectivités ou associations de Provence-Alpes Côte d'Azur** pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations défavorisées.

L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Elle est fondée sur la loi **Oudin-Santini** du 9 février 2005 qui permet aux agences de l'eau, au même titre que les collectivités territoriales, de consacrer **jusqu'à 1 % de leurs recettes** à des actions de coopération et de solidarité internationale.

L'agence mobilise depuis plus de 10 ans des moyens humains et financiers, en collaboration avec les acteurs de coopération et de solidarité internationale des bassins. Elle est l'agence référente, au nom des 6 agences de l'eau, pour les actions menées avec les Etats riverains de la Méditerranée et Madagascar.

Lors de son dernier programme Sauvons l'eau 2013-2018, l'agence de l'eau a financé 459 projets solidaires dans 51 pays, soit 27,5 M€ d'aides.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com